



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rémunérations des membres du cabinet du Président de la République

Question écrite n° 12684

### Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur les rémunérations des membres du cabinet du Président de la République. Il lui demande de lui communiquer les informations suivantes : à la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des membres du cabinet du Président de la République (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées et la moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

### Texte de la réponse

A la date du 1er août 2018, en prenant en compte l'ensemble des membres du cabinet du Président de la République (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne annuelle des trois rémunérations nettes les plus élevées est de 170 643 €, la moyenne annuelle des trois rémunérations nettes les moins élevées est de 46 111 €.

### Données clés

**Auteur :** [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12684

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** [Premier ministre](#)

**Ministère attributaire :** [Premier ministre](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8614

**Réponse publiée au JO le :** [11 décembre 2018](#), page 11372